

Région

Education

Des élèves vaudois et bernois peuvent étudier dans l'autre canton

Les cantons de Berne et de Vaud offrent dès l'année scolaire 2026/2027 la possibilité aux élèves de leurs communes voisines d'aller au gymnase dans l'autre canton. Cet échange doit permettre de renforcer le bilinguisme dans la région du Saanenland (BE) et du Pays-d'Enhaut (VD).

ATS

Les jeunes auront la possibilité de faire plusieurs années scolaires dans une autre région linguistique. Avec cet échange, il s'agit de favoriser le dialogue interculturel entre les deux communautés linguistiques, ont souligné vendredi à Gstaad les Cantons de Berne et de Vaud.

La convention sur laquelle les deux Cantons se sont entendus est valable pour les élèves qui sont domiciliés dans les communes de Rougemont, Château-d'Œx et Rossinière côté vaudois et du côté bernois dans celles de Saanen, Gsteig, Lauenen, La Lenk, St. Stephan, Boltigen et Zweisimmen.

Nouvelle convention

Cette convention intercantonale posera ainsi les bases d'un dialogue pédagogique et culturel permanent entre les deux régions. Pour la conseillère d'Etat bernoise Christine Häslér, ce document s'inscrit dans le rôle de pont du canton de Berne entre Suisse romande et Suisse alémanique.

«L'apprentissage d'une deuxième langue nationale renforce la cohésion de notre pays et permet, surtout, à chaque élève qui choisit de s'investir davantage dans ce sens, d'enrichir sa culture et de renforcer des compétences recherchées dans le monde professionnel», a souligné de son côté le conseiller d'Etat vaudois Frédéric Borloz, cité dans le communiqué.

Les cantons de Berne et de Vaud ont conclu en 2004 un accord sur le degré secondaire I permettant aux élèves du Pays-d'Enhaut de faire une année d'école obligatoire dans la commune de Saanen. Jusqu'à présent les gymnasiens ne pouvaient pour leur part fréquenter l'école de Gstaad qu'en de rares cas.

La nouvelle convention facilite l'accès des élèves au site de Gstaad rattaché au gymnase d'Interlaken ou au gymnase d'Aigle. Dans le cadre de cette offre facultative, les jeunes pourront effectuer la totalité de leur formation gymnasiale dans la langue du canton voisin.